

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 01296

Numéro SIREN : 410 620 520

Nom ou dénomination : DAVIMAR

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2018 sous le numéro de dépôt 57771



20180577712017

DATE DEPOT : 10/07/2018

N° DE DEPOT : 57771

N° GESTION : 1997B01296

N° SIREN : 410620520

DENOMINATION : DAVIMAR

ADRESSE : 39 avenue Victor Hugo 75016 Paris

MILLESIME : 2017

17 JUIL. 2018

Sous le N° :

DAVIMAR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 198 800 euros
Siège social : 39, Avenue Victor Hugo
75016 PARIS

R.C.S. PARIS B 410 620 520 (97B01296)
Siret : 410 620 520 00057

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt et un juin, à dix heures trente,

Les associés de la société « DAVIMAR » Société par Actions Simplifiée au capital de 198.800 euros, dont le siège social est 39, Avenue Victor Hugo- 75016 PARIS, se sont réunis au Cabinet d'Etudes Juridiques et de Conseils en Sociétés sur convocation faite par le Président, suivant lettre recommandée avec accusé de réception adressée à chacun des associés dans les forme et délai légaux.

SONT PRESENTS :

- La société AAK HOLDING, associée,
Représentée par son gérant, Monsieur Frédéric KRIEF,
ci 1 549 actions
- Monsieur Frédéric KRIEF, gérant associé,
ci 3 actions
- Société Générale Capital Partenaires
Représentée par Monsieur Frédéric COUPET
ci 436 actions

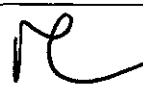
Total des actions composant le capital social : 1 988 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric KRIEF, en sa qualité de Président de la société « DAVIMAR ».

La Société AAK HOLDING est désignée en qualité de Secrétaire.

Monsieur Frédéric KRIEF indique que la société « FIDUCIAIRE SAINT MARTIN », commissaire aux comptes, a été dûment convoquée dans les forme et délai prévus par la loi.

Il est établi une feuille de présence signée par le Président.

Paraphe : Frédéric KRIEF		Paraphe : SGCP Frédéric Coupet		Paraphe : Sté AAK HOLDING, Frédéric KRIEF	
-----------------------------	---	-----------------------------------	---	--	---

Monsieur le Président constate que sur première consultation, les associés présents ou représentés possèdent au moins 80 % des actions ayant le droit de vote ; en conséquence l'Assemblée est régulièrement constituée pour délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie des lettres portant convocation adressées aux associés,
- la feuille de présence,
- le rapport de gestion établi par la gérance sur la marche de la société au cours des exercices clos les 31 décembre 2015, 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017,
- les inventaires des valeurs actives et passives de la société arrêtés au 31 décembre 2015, 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Monsieur le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des associés avec tous renseignements exigés par la loi, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion, conformément aux dispositions légales.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Monsieur le Président rappelle que les comptes des exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 n'ont pu être approuvés faute de quorum requis et qu'il soumet leur approbation à la présente assemblée.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015

1°) – De la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

- Présentation du rapport de gestion présenté par le Président sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015, et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Approbation desdites conventions,
- Approbation desdits comptes, quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

2°) – De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- En application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, proposition de réaliser une augmentation de capital social effectuée dans les conditions prévues à l'article L.443-5 (L. 3332-18 à L. 3332-24 nouv.) du Code du travail,
- Pouvoir à conférer au Président à cet effet,
- Questions diverses

Compte de l'exercice clos le 31 Décembre 2016

Paraphe : Frédéric KRIEF		Paraphe : SGCP Frédéric Coupet		Paraphe : Sté AAK HOLDING, Frédéric KRIEF	
-----------------------------	---	-----------------------------------	---	---	---

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

- Présentation du rapport de gestion présenté par le Président sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2016, et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Approbation desdites conventions,
- Approbation desdits comptes, quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

- Présentation du rapport de gestion présenté par le Président sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017, et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Approbation desdites conventions,
- Approbation desdits comptes, quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion établi par le Président sur la marche des affaires sociales pendant les exercices clos les 31 décembre 2015, 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017 dont les comptes vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Puis Monsieur le Président fait donner lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, soit :

- Rapport général sur les comptes annuels 2015, 2016 et 2017,
- Rapport spécial sur conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,

Cette lecture terminée, il déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met, successivement aux voix, les résolutions suivantes à l'ordre du jour sus-rappelé :

Comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015

1°) - De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Convocations)

Paraphe : Frédéric KRIEF		Paraphe : SGCP Frédéric Coupet		Paraphe : Sté AAK HOLDING, Frédéric KRIEF	
-----------------------------	---	-----------------------------------	---	--	---

L'Assemblée Générale donne acte au Président de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des documents sociaux ont été respectées.

Cette résolution est mise aux voix.
(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

Rejet : 0 voix
Abstention : 0 voix
Adoption : 1988 voix

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

(Lecture des rapports)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015, et la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé et lui donne quitus de l'exécution de son mandat pour cet exercice.

Cette résolution est mise aux voix.
(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

Rejet : 0 voix
Abstention : 0 voix
Adoption : 1988 voix

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

(Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport et donne quitus au Président à cet égard.

Paraphe : Frédéric KRIEF	Paraphe : SGCP Frédéric Coupet	Paraphe : Sté AAK HOLDING, Frédéric KRIEF
-----------------------------	-----------------------------------	---

Cette résolution est mise aux voix.
(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

Rejet : 0 voix
Abstention : 0 voix
Adoption : 1988 voix

Cette résolution est adoptée -

QUATRIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte nette de l'exercice s'élevant à un montant de
-1 832 115,17 € de la manière suivante :

- En totalité, soit la somme de - 1 832 115, 17 €
Au débit du poste "AUTRES RESERVES"
qui figure au passif du bilan pour un montant 5 890 459,51 €

Après cette affectation, le poste "Autres Réserves" est ramené à un montant de
4 058 344,34€.

Cette résolution est mise aux voix.
(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

Rejet : 0 voix
Abstention : 0 voix
Adoption : 1988 voix

Cette résolution est adoptée -

CINQUIEME RESOLUTION

(Distribution de dividendes)

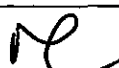
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, l'Assemblée
Générale rappelle qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des
derniers exercices sociaux.

Exercices	Dividende global	Revenu imposable
31/01/2015	0 €	0€
31/01/2014	0 €	0 €
31/01/2013	700 000 €	700 000 €

Paraphe :
Frédéric KRIEF



Paraphe : SGCP
Frédéric Coupet



Paraphe :
Sté AAK HOLDING, Frédéric
KRIEF



Cette résolution est mise aux voix.

(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

Rejet : 0 voix
Abstention : 0 voix
Adoption : 1988 voix

Cette résolution est adoptée.

2°) - De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

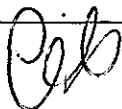
SIXIEME RESOLUTION

(Augmentation de capital réservée au personnel dans le cadre de la consultation triennale des actionnaires)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, dans le cadre de la consultation triennale des actionnaires :

- constate que les actions détenues par le personnel de la société représentent moins de 3 % du capital social;
- décide d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant maximum de 3 % du capital social par l'émission d'actions nouvelles émises à la valeur nominale, à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société, et de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit de des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la société,
- délègue au Président les pouvoirs nécessaires afin de réaliser l'augmentation de capital, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la décision de l'assemblée, au profit des salariés de la société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, après avoir établi celui-ci dans les conditions prévues par l'article L 443-1 du code du travail, et fixer le montant de chaque émission dans la limite du plafond global de 3 % du capital social,
- déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles, ainsi émises au profit desdits salariés, dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital ;
- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, dans les conditions définies à l'article L. 443-5 (L 3332-18 à L.3 332-24 nouv.) du code du travail ;

Paraphe :
Frédéric KRIEF



Paraphe : SGCP
Frédéric Coupet



Paraphe :
Sté AAK HOLDING, Frédéric
KRIEF



- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, recueillir les souscriptions des salariés ;

- fixer le délai accordé aux salariés souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription dans la limite du délai de trois ans à compter de la souscription prévu par l'article L. 225-138-1 du code de commerce, étant rappelé que, conformément aux dispositions dudit article, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la société ou du souscripteur, par versements périodiques ou par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur ;

- recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation –de créances, le cas échéant, arrêter le solde créditeur des comptes courants ouverts dans les livres de la société au nom des souscripteurs libérant par compensation les actions souscrites ;

- constater la réalisation de l'augmentation de capital, et le cas échéant, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation ;

- effectuer toutes formalités légales, modifier les statuts corrélativement, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, et généralement faire le nécessaire, dans les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les actions ainsi émises seront créées avec jouissance à compter de la date de leur souscription. Pour le surplus, elles seront, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales.

Cette résolution est mise aux voix.
(Majorité requise : Deux tiers (2/3)
Des voix des associés présents ou
représentés)

Adoption : 0 voix
Abstention : 0 voix
Rejet : 1988 voix

Cette résolution est *rejetée*

SEPTIEME RESOLUTION

(Pouvoirs)

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présenté à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légale et réglementaire.

Paraphe : Frédéric KRIEF		Paraphe : SGCP Frédéric Coupet		Paraphe : Sté AAK HOLDING, Frédéric KRIEF	
-----------------------------	---	-----------------------------------	---	---	---

Cette résolution est mise aux voix.

(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

Rejet : 0 voix
Abstention : 0 voix
Adoption : 1988 voix

Cette résolution est adoptée -

Comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016

HUITIEME RESOLUTION

(Convocations)

L'Assemblée Générale donne acte au Président de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des documents sociaux ont été respectées.

Cette résolution est mise aux voix.
(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

Rejet : 0 voix
Abstention : 0 voix
Adoption : 1988 voix

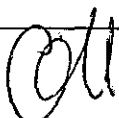
Cette résolution est adoptée -

NEUVIEME RESOLUTION

(Lecture des rapports)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels pendant l'exercice clos le 31 décembre 2016, et la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Paraphe :
Frédéric KRIEF



Paraphe : SGCP
Frédéric Coupet



Paraphe :
Sté AAK HOLDING, Frédéric
KRIEF



L'Assemblée Générale approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé et lui donne quitus de l'exécution de son mandat pour cet exercice.

Cette résolution est mise aux voix.
(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

Rejet : 0 voix
Abstention : 0 voix
Adoption : 1988 voix

Cette résolution est adoptée .

DIXIEME RESOLUTION

(Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport et donne quitus au Président à cet égard.

Cette résolution est mise aux voix.
(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

Rejet : 0 voix
Abstention : 0 voix
Adoption : 1988 voix

Cette résolution est adoptée .

ONZIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à un montant de 3 698 799,20 € de la manière suivante :

- | | |
|---|----------------|
| - En totalité, soit la somme de | 3 698 799,20 € |
| Au crédit du poste "AUTRES RESERVES" | |
| qui figure au passif du bilan pour un montant | 4 058 344,34 € |

Après cette affectation, le poste "Autres Réserves" est porté à un montant de 7 757 143,54€.

Paraphe : Frédéric KRIEF	Paraphe : SGCP Frédéric Coupet	Paraphe : Sté AAK HOLDING, Frédéric KRIEF
-----------------------------	-----------------------------------	---

Cette résolution est mise aux voix.

(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

Rejet : 0 voix
Abstention : 0 voix
Adoption : 1988 voix

Cette résolution est adoptée.

DOUZIEME RESOLUTION

(Distribution de dividendes)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des derniers exercices sociaux.

Exercices	Dividende global	Revenu imposable
31/12/2015	0 €	0€
31/01/2015	0 €	0 €
31/01/2014	0 €	0 €

Cette résolution est mise aux voix.
(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

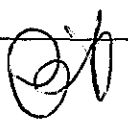
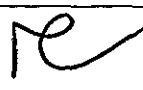
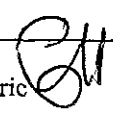
Rejet : 0 voix
Abstention : 0 voix
Adoption : 1988 voix

Cette résolution est adoptée.

Comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017

TREIZIEME RESOLUTION

(Convocations)

Paraphe : Frédéric KRIEF		Paraphe : SGCP Frédéric Coupet		Paraphe : Sté AAK HOLDING, Frédéric KRIEF	
-----------------------------	---	-----------------------------------	---	---	---

L'Assemblée Générale donne acte au Président de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des documents sociaux ont été respectées.

Cette résolution est mise aux voix.

(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

Rejet : 0 voix
Abstention : 0 voix
Adoption : 1988 voix

Cette résolution est adoptée -

QUATORZIEME RESOLUTION

(Lecture des rapports)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017, et la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé et lui donne quitus de l'exécution de son mandat pour cet exercice.

Cette résolution est mise aux voix.
(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

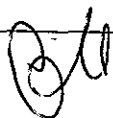
Rejet : 0 voix
Abstention : 0 voix
Adoption : 1988 voix

Cette résolution est adoptée -

QUINZIEME RESOLUTION

(Conventions réglementées)

Paraphe :
Frédéric KRIEF



Paraphe : SGCP
Frédéric Coupet



Paraphe :
Sté AAK HOLDING, Frédéric
KRIEF



L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport et donne quitus au Président à cet égard.

Cette résolution est mise aux voix.
(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

Rejet : 0 voix
Abstention : 0 voix
Adoption : 1988 voix

Cette résolution est adoptée .

SEIZIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice s'élevant à un montant de 3 766 196,92 € de la manière suivante :

- En totalité, soit la somme de	3 766 196,92 €
Au débit du poste "AUTRES RESERVES"	
qui figure au passif du bilan pour un montant	7 757 143,54 €

Après cette affectation, le poste "Autres Réserves" est ramené à un montant de 3 990 946,62 €.

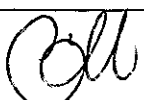
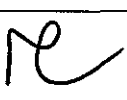
Cette résolution est mise aux voix.
(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

Rejet : 0 voix
Abstention : 0 voix
Adoption : 1988 voix

Cette résolution est adoptée .

DIX SEPTIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des derniers exercices sociaux.

Paraphe : Frédéric KRIEF		Paraphe : SGCP Frédéric Coupet		Paraphe : Sté AAK HOLDING, Frédéric KRIEF	
-----------------------------	---	-----------------------------------	---	---	---

Exercices	Dividende global	Revenu imposable
31/12/2016	0 €	0€
31/12/2015	0 €	0 €
31/01/2015	0 €	0 €

Cette résolution est mise aux voix.
(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

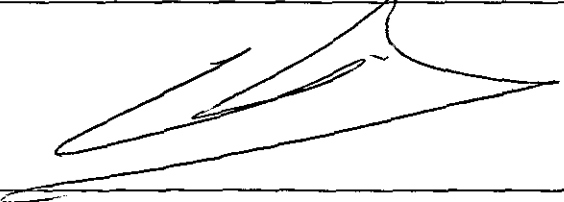
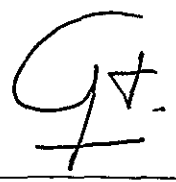
Rejet : 0 voix
Abstention : 0 voix
Adoption : 1988 voix

Cette résolution est *adoptée*.

✱

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président associé et par les associés présents.

	SIGNATURES
Monsieur Frédéric KRIEF Président	
Monsieur Frédéric KRIEF Associé	
La société « AAK HOLDING » représentée par son gérant Monsieur Frédéric KRIEF Associée	
Société Générale Capital Partenaires Monsieur Frédéric COUPET Associée	

DAVIMAR
Société par actions Simplifiée
Au capital de 198 800 euros
Siège social : 39, Avenue Victor Hugo
75016 PARIS

R.C.S. PARIS B 410 620 520 (97B01296)
Siret : 410 620 520 00057

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 21 JUIN 2018**

Chers Actionnaires,

Je vous ai réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en conformité de la loi et de nos statuts pour :

✓ Vous présenter mon rapport sur la situation de la société, sur son activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

✓ Vous rendre compte de ma gestion,

✓ Soumettre à votre approbation :

- les comptes de cet exercice,
- les propositions de votre Président.

Tous les actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente réunion dans le respect des dispositions légales et statutaires.

La SARL FIDUCIAIRE SAINT MARTIN représentée par Monsieur Eric KORNGOLD, Commissaire aux Comptes Titulaire, a été régulièrement convoqué dans les formes et délais légaux.

Lecture vous sera donnée de ses différents rapports.

Je vous précise que tous les documents et renseignements prescrits par la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, quinze jours au moins avant la date de la présente réunion.

Je vous présente et commente les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 (12 mois).



Les comptes sociaux de l'exercice 2017 ont été élaborés et présentés conformément au Plan Comptable Général – PCG (Règlement CRC 99-03) ainsi que des règlements du Comité de la Réglementation Comptable – CRC- modifiant la version 199 du PCG.

Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE « DAVIMAR »

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE PAR BRANCHE D'ACTIVITE (L. 232-1,II et L. 233-6 al.2 / R 225-102 al. 1).

Le chiffre d'affaires net hors taxes, réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est de 20 452 994 euros contre 22 764 106 euros au titre de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2016, soit en baisse de 10,16 %.

La répartition du chiffre d'affaires entre la France et l'export s'analyse ainsi :

	Exercice 31.12.2017	Exercice 31.12.2016
Ventes en France	17 705 138 €	19 067 356 €
Ventes à l'export	2 645 291 €	3 612 776 €
Production de biens en France	0 €	0 €
Production de biens à l'export	0 €	0 €
Prestations services en France	75 497 €	45 109 €
Prestations de services à l'export	27 068 €	38 864 €



- DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS ET DES CREANCES CLIENTS
(L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce)

Aux termes des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce issues respectivement de la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et du Décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, nous vous présentons ci-après, les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et des créances clients :

Délais de paiement des fournisseurs :

En €	Total	<30 jours	30-60 jours	>60 jours
31-12-2017	555 903	160 938		394 965
31-12-2016	1 125 048	188 516		936 532

Délais de paiement des créances clients :

En €	Total	<30 jours	30-60 jours	>60 jours
2017	2 158 601	429 475	132 976	1 596 149

II - RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE (L. 233-6 al. 2 / R. 225-102 al.1)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la société DAVIMAR font ressortir une perte nette comptable de **3 766 196,92 €** contre, pour l'exercice précédent, un bénéfice net comptable de **3 698 799,20 €**.

- Le résultat d'exploitation est négatif de 1 682 k€ contre une perte d'exploitation de 452 k€ l'exercice précédent.
- Le résultat financier est négatif de 178 k€ contre une perte financière de 367 k€ l'exercice précédent.
- et le résultat exceptionnel est négatif de 1 905 k€ contre un résultat exceptionnel positif de 4 899 k€ l'exercice précédent..

Le résultat exceptionnel positif de 2016 provient de la cession du droit aux bail de la boutique sise 414, rue du Faubourg Saint Honoré 75001 PARIS pour un prix de 8 050 k€.

III - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE (L. 226 - 100 al. 3)

Les indicateurs financiers sont les suivants :

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Dettes totales / capitaux propres	162,09 %	141,79 %	178,19 %
Dettes totales / chiffre d'affaires	95,03 %	98,15 %	99,68 %
Emprunts et dettes financières / capitaux propres	0,03 %	101,38 %	129,41 %



Nous vous précisons que les capitaux propres de notre société s'élèvent à 11 991 762,62 € au 31 décembre 2017 contre 15 757 959,54 € au titre de l'exercice précédent.

IV- PROGRES REALISES – DIFFICULTES RENCONTREES – PAR SECTEUR D'ACTIVITE (R. 225-102 al 1)

Un travail a été amorcé par la Direction Retail pour optimiser la force de vente en magasin avec une restructuration de la masse salariale et un travail sur les indicateurs de performance pour améliorer le Chiffre d'Affaires.

V – EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR (L. 232-1-II / R. 225-102 al 1)

La société met tout en œuvre pour faire progresser son chiffre d'affaires 2018 et a mis en place, un plan d'économie de frais permettant d'espérer un équilibre d'exploitation à la fin de l'exercice en cours.

VI – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (L. 232-1-II)

La société n'a pas bénéficié du crédit d'impôt recherche sur l'exercice.

VII - CICE

Une mention a été inscrite dans l'annexe, aux états financiers des comptes de l'exercice 2017, précisant le montant, les principes comptables retenus en matière de comptabilisation et de présentation du CICE avec indication des impacts associés à la prise en compte du CICE.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé une CICE de 284 047 € en diminution des charges de personnel.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'enveloppe qui sera perçue au titre du CICE 2017 ne sera pas utilisée pour financer un accroissement des dividendes ou de la rémunération des dirigeants. Il sera utilisé pour investir, innover, former, embaucher, prospecter de nouveaux marchés et reconstituer le fonds de roulement de l'entreprise.

VIII- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Par jugement en date du 23 novembre 2015, le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de sauvegarde au bénéfice de la Société DAVIMAR et fixé une période d'observation de 4 mois période d'observation qui a été renouvelée jusqu'au 23 mai 2017.



Par jugement en date du 23 juin 2017, le Tribunal de Commerce de Paris a arrêté le plan de sauvegarde de la société DAVIMAR et a fixé la durée du Plan à 9 ans.

Le montant du passif a été arrêté à 19,9 millions d'euros.

Une somme de 2,8 millions d'euros avait été consignée à la Caisse des dépôts et consignations, elle a été répartie au profit des créanciers dans le cadre du plan de sauvegarde.

Ainsi, au 31 Décembre 2017, le solde de la dette à apurer est de 15,9 millions d'euros. Une première échéance de 1,7 millions d'euros a été réglée en janvier 2018.

IX- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE (L 232-1-II)

La direction de la société ayant pris la décision de fermer la filiale FK Fashion UK, les titres et l'ensemble des créances détenues sur cette société ont été dépréciés à 100 % au 31 décembre 2017. A ce titre, la société a enregistré une charge exceptionnelle de 1 774 k€.²

INFORMATIONS SPECIFIQUES COMMUNIQUEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux dispositions légales et statutaires de la société.

I - PARTICIPATIONS NOUVELLES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (L.233-6 al1)

Aucune participation nouvelle n'est intervenue.

II - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS PRECEDENTS EXERCICES (CGI art. 243 bis)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices sociaux :

Exercices	Dividende global	Revenu imposable
31/12/2016	0 €	0 €
31/12/2015	0 €	0 €
31/01/2015	0 €	0 €

III - RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Il a été dressé un état financier des cinq derniers exercices sociaux, lequel a été tenu à la disposition des actionnaires, au siège social, avec tous les documents et renseignements exigés par la Loi.

IV - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (CGI art. 223 quater)

En conformité des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts nous vous précisons que, pour la détermination du résultat fiscal, il a été réintégré les sommes suivantes :

- Autres charges et dépenses somptuaires visées	
A l'article 39-4 du C.G.I.....	Néant
- Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts la somme de.....	2 617
- au titre de la taxe sur les voitures particulières des sociétés, la somme de	4 386 €
- Amendes et pénalités.....	4 524 €
- Provisions et charges à payer non déductibles	2 643 €

V - CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention nouvelle relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice.

Celles intervenues au titre d'un précédent exercice ont continué à produire leurs effets dans les conditions suivantes :

Avec la société "SCI MK"

Nature et objet :

La société MK loue un fonds de commerce sis Arcades Mont Blanc- rue Ambroise Martin 74120 MEGEVE.

Le loyer H.T. sur l'exercice, s'élève à un montant de 48 941,52 euros plus les charges, pour un montant de 3 000,00 euros.

Associé concerné : Mr Frédéric KRIEF.

Avec la société "SCI BK"

Nature et objet :

La société BK loue un fonds de commerce sis 50, rue d'Auteuil 75016 PARIS.



Le loyer H.T. sur l'exercice, s'élève à un montant de 76 499.76 euros dont 33 125 euros de réindexation de loyer de 2013 à 2017 plus les charges, pour un montant de 3 000,00 euros.

Associé concerné : Mr Frédéric KRIEF.

Avec la société "SCI LK"

Nature et objet :

La société LK loue un fonds de commerce sis 136, Boulevard Jean Jaurès 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Le loyer H.T. sur l'exercice, s'élève à un montant mensuel de 10 000,00 euros.

Associé concerné : Mr Frédéric KRIEF.

Avec la société "AAK HOLDING"

Nature et objet :

La société AAK HOLDING assure depuis le 1^{er} février 2007, pour la société DAVIMAR, des prestations de direction générale, commerciales, techniques, comptables et financières.

Le montant HT de la prestation s'élève sur l'exercice à 468 000,00 €.

En outre, nous vous indiquons que les avances de trésorerie consenties par notre société à ses filiales internationales :

- à la société AK BELGIUM indiquent un solde de 496 827 € au 31 janvier 2017,
- à la société FK SUISSE indiquent un solde de 201 351 € au 31 décembre 2017,
- à la société FK FASHION indiquent un solde de 764 177 € au 31 décembre 2017,

VI - INFORMATIONS RELATIVES A L' ACTIONNARIAT (L. 233-13)

Nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales connues au 31 décembre 2017 dont, à notre connaissance, la participation dépasse les seuils légaux et statutaires :

Actionnaires	%
AAK HOLDING	77,92 %
SGCP	21,93 %
Frédéric KRIEF	0,15 %

Les salariés ne détiennent pas de participation dans le capital social selon la définition de l'article L.225-102 du Code de Commerce.



VII- RISQUES ET INCERTITUDES -UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (article L.225-100 al. 4,5,6 du code de commerce)

Nous avons recours à des instruments financiers de couverture de change sur le dollar.

VIII- INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE

En conformité des dispositions de l'article L.225-102-1 et de son Décret d'application n° 2012-557 du 24 avril 2012 (R.225-105 Code de commerce) nous vous communiquons ci-après les informations en matière sociale :

1 - Effectifs

Au 31 décembre 2017, l'effectif total de l'entreprise était de **194** salariés.

Il a été procédé à 158 embauches en CDD et à 109 embauches en CDI.

Il a été réalisé 45 906.44 heures supplémentaires.

Il a été procédé à 19 licenciements pour d'autres motifs qu'économiques, à 3 licenciements pour motif économique, à 43 démissions et à aucun départ en retraite volontaire

L'entreprise n'a mené aucun plan social sur l'exercice.

2 - Organisation du temps de travail

Au 31 décembre 2017, 130 salariés étaient employés à temps plein, 64 salariés à temps partiel et aucun salarié à mi-temps pour invalidité.

5 cadres et salariés étaient au forfait, 125 salariés étaient à 35 ou 39 heures de travail, et 64 salariés étaient à temps partiel.

3 - Rémunérations

Au 31 décembre 2017, la masse salariale annuelle s'élève à 4 960 927.01 € dont 3 007 454.06 € de charges sociales (salariales et patronales) contre 4 890 923.23 € dont 2 942 204.53 € de charges sociales (salariales et patronales) au 31 janvier 2016.

Il n'y a pas de système d'intéressement.

Au titre de l'exercice 2017, le montant de la participation s'est élevé à 0 €.

4 - Relations professionnelles et accords collectifs

Sur l'exercice clos le 31 janvier 2017, est en place la représentation du personnel suivante :

-> un comité d'entreprise avec :

- 2 titulaires agents de maîtrise et cadres;
- 2 titulaires employés.

-> des délégués du personnel

- 2 titulaires agents de maîtrise et cadres.
- 2 titulaires employés.



-> un CHSCT

- 0 titulaire agents de maîtrise et cadre.
- 2 titulaires employés.

5 - Conditions d'hygiène et de sécurité

Il y a eu 11 accidents du travail au cours de l'exercice.

6 - Formation

2,2 % de la masse salariale ont été consacrés à la formation professionnelle.

7 - Emploi et insertion des travailleurs handicapés

L'entreprise n'emploie aucun travailleur handicapé.

8 - Œuvres sociales

Ce budget s'est élevé à 12 402,32 € pour cet exercice.

IX- INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Notre activité ne génère aucune conséquence dommageable pouvant rejaillir sur les sources d'énergie ou sur notre environnement. Aucune information particulière n'est donc à signaler.

**PROPOSITIONS
SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DANS LES CONDITIONS DE QUORUM**



DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

I – APPROBATION DES COMPTES DE LA SAS DAVIMAR

Conformément à la loi, nous soumettons à votre approbation :

- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- les comptes, le bilan, et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés.

Nous vous demandons, en conséquence, d'approuver les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports et de vous prononcer sur le quitus à donner aux dirigeants au titre de l'exercice

II - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la façon suivante :

-En totalité, soit la somme de	3 766 196,92 euros
au débit du poste "AUTRES RESERVES"	
qui figure au passif du bilan pour un montant	7 757 143,54 euros.

Si l'assemblée approuve cette proposition, le poste "Autres Réserves" sera ramené à un montant de 3 990 946,62 €.

III – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices sociaux :

Exercices	Dividende global	Revenu imposable
31/12/2016	0 €	0 €
31/12/2015	0 €	0 €
31/01/2015	0 €	0 €

IV- CONVENTIONS REGLEMENTEES



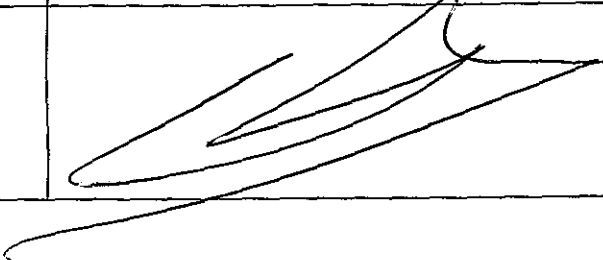
Aucune convention nouvelle visée à l'article L. 227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au titre de cet exercice.

V- SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arriveront à échéance avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Est annexé au présent rapport :

- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,

	SIGNATURE
Monsieur Frédéric KRIEF Président	

Le Président

Désignation de l'entreprise : SAS DAVIMAR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 39 Avenue Victor Hugo		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 1 0 6 2 0 5 2 0 0 0 0 9 9		Néant ☐ *						
		Exercice N clos le, 31/12/2017	N-1 31/12/2016					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	165 680	535 384	536 133	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	12 208 058	12 208 058	12 458 058	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AP	2 932 589	1 940 668	2 500 051	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	205 614	89 216	128 447	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	3 546 073	2 142 476	1 776 703	
		Immobilisations en cours	AV	AW	21 000	21 000	4 000	
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV	22 124	182 186	204 310
			Créances rattachées à des participations	BB	BC			
			Autres titres immobilisés	BD	BE	283 477	283 477	229 595
			Prêts	BF	BG			3 000
			Autres immobilisations financières *	BH	BI	843 701	843 701	751 336
TO TAL (II)		BJ	BK	6 872 082	18 246 166	18 591 632		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	549 253	6 336 903	6 754 539	
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 017 548	1 017 548		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	1 107 501	1 051 100	2 605 123	
		Autres créances (3)	BZ	CA	926 242	1 506 512	5 242 630	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	77 227	77 227	77 227	
Disponibilités		CF	CG	2 674 251	2 674 251	4 559 034		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	719 461	719 461	576 805		
	TO TAL (III)	CJ	CK	2 582 996	13 383 001	19 815 357		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CC	1A	9 455 078	31 629 168	38 406 990		
Renvois : (1) Dont droit au bail : 8 996 500		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :				
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise SAS DAVIMAR		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 198 800)	DA	198 800	198 800	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	7 782 136	7 782 136	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	19 880	19 880	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	7 757 144	4 058 344	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(3 766 197)	3 698 799	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	11 991 763	15 757 960
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	201 000	306 000	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	201 000	306 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 679	15 974 214	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	892 135	1 657 623	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 367 640	2 458 311	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	17 172 952	2 252 882	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	19 436 405	22 343 030	
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	31 629 168	38 406 990	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
		Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 072 857	22 343 030	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 679	5 367 287		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS DAVIMAR						Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	17 705 138	FB	2 645 291	FC	20 350 429	22 680 132	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	75 497	FH	27 068	FI	102 565	83 974	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	17 780 634	FK	2 672 360	FL	20 452 994	22 764 106	
	Production stockée *					FM	(256 531)	1 481 734	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	1 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	475 976	448 860	
	Autres produits (1) (11)					FQ	126 658	29 687	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	20 800 096	24 724 387
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	5 737 616	8 229 483	
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	1 010 415	1 310 265	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	7 047 863	7 159 926	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	513 223	505 265	
	Salaires et traitements *					FY	5 118 382	5 013 948	
	Charges sociales (10)					FZ	1 503 382	1 503 562	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	1 077 555	996 747
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	407 972	423 025
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	15 000	
	Autres charges (12)					GE	50 970	34 734	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	22 482 378	25 176 955
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(1 682 281)	(452 568)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	28	44	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	19 203	31 431	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	25 372	10 455	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	44 603	41 930	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	203 510	361 553	
	Différences négatives de change					GS	19 102	47 661	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	222 612	409 214	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(178 009)	(367 284)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 860 290)	(819 852)	

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise SAS DAYMAR				Néant ☐ *																
		Exercice N		Exercice N-1																
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	203 965	209 683																
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	266 000	8 390 000																
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	255 000	68 972																
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	724 965	8 668 655																
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	216 852	920 714																
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	454 813	2 548 733																
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 959 207	310 000																
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 630 871	3 779 446																
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 905 907)	4 889 208																
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		97 817																
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		272 740																
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	21 569 664	33 434 972																
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	25 335 861	29 736 173																
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(3 766 197)	3 698 799																
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY																	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG																	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP																	
		- Crédit-bail immobilier	HQ																	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH																		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ																		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK																		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	14 000																	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC																		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD																	
	(9) Dont transferts de charges	A1	206 941	111 030																
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2																		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	51 405																	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	20 342	12 447																
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9																			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels</td> <td>2 630 871</td> <td>724 965</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels					Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	2 630 871	724 965			
Exercice N																				
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																			
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	2 630 871	724 965																		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs											
Exercice N																				
Charges antérieures	Produits antérieurs																			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du Plan Comptable Général adopté par le règlement ANC 2016-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Le bilan de l'exercice présente un total de 31 629 168 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 21 569 664 euros et un total charges de 25 335 861 euros, dégageant ainsi un résultat de -3 766 197 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2017 et finit le 31/12/2017.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après :

Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce et les droits au bail qui figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ne sont pas amortis.

Les effets des avantages propres à l'exploitation des fonds de commerce n'étant pas limités dans le temps, ils font l'objet de tests de dépréciation annuels conformément au règlement ANC 2015-06 du 23.11.2015.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat hors frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

- Agencements, aménagements des constructions : 10 ans
- Agencements, installations : 10 ans
- Matériel et outillage : 5 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel et Mobilier de bureau : 5 ans

Dans le cadre des nouvelles règles sur les immobilisations (CRC 2002-10 et CRC 2004-06) la société n'a pas identifié de composants significatifs. Concernant les durées d'amortissement, les durées appliquées reflètent la durée d'utilisation du bien et n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice.

Immobilisations Financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts et cautionnements à leur coût d'entrée au bilan.

Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs, de l'actif réestimé, de la quote-part des capitaux propres et d'autres méthodes, en tant que de besoin.

Compte tenu des mesures mises en place sur l'exercice et des documents prévisionnels, aucune dépréciation n'a été constatée sur les titres de participation des filiales AK Belgium et FK Suisse.

Les titres des sociétés BShop et FK Fashion UK ont été dépréciés à 100 %.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par le groupe et ses conseils au titre de litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers.

Méthode de valorisation des stocks :

La méthode de valorisation des stocks utilisée est celle du « premier entré, premier sorti ».

· Stock de Matières premières

La valeur retenue correspond au prix d'achat facturé par le fournisseur, converti au taux de la devise constaté et augmenté des frais d'approche s'il y a lieu.

· Stock Import

La méthode est la même que celle décrite ci-dessus.

· Stock de produits finis

Le prix de revient est constitué de la valeur des matières et fournitures consommées à laquelle on ajoute la valeur de la façon, le coût de création et les frais d'approche s'ils existent.

La méthode retenue pour la dépréciation des stocks est la suivante :

Les stocks sont regroupés par saison et la dépréciation est déterminée après prise en compte de l'ancienneté et de

l'écoulement réalisé lors des deux premiers mois de l'exercice suivant.

- Travaux en-cours

Les frais de recherche et de création des nouvelles collections sont constatées en charges. La part relative aux collections futures est comprise dans la valorisation des stocks de travaux en-cours à la clôture de l'exercice. Cette part est évaluée à douze mois d'activité des stylistes et modélistes de la société.

Poste clients - Dépréciation

Pour chaque client la société DAVIMAR tient à jour son encours garanti.

Ce dernier est composé de l'assurance crédit à laquelle s'ajoute la garantie bancaire obtenue.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque le solde du client dépassant l'échéance, est supérieur aux garanties et assurances constituées.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente les ventes de marchandises nettes de toutes remises ou autres rabais commerciaux. Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque la société transfère à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé un CICE de 284.047 € en diminution des charges de personnel.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'enveloppe qui sera perçue au titre du CICE 2017 ne sera pas utilisée pour financer un accroissement des dividendes ou de la rémunération des dirigeants. Il sera utilisé pour investir, innover, former, embaucher, prospecter de nouveaux marchés et reconstituer le fonds de roulement de l'entreprise.

Changement de méthodes

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques

Par jugement en date du 23 novembre 2015, le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de sauvegarde au bénéfice de la Société DAVIMAR et fixé une période d'observation de 4 mois.

Par jugement en date du 19 septembre 2016, le Tribunal de Commerce de Paris a renouvelé la période d'observation de la Société DAVIMAR pour une période supplémentaire de 2 mois soit jusqu'au 23 novembre 2016.

Par jugement en date du 21 novembre 2016, le Tribunal de Commerce de Paris a prolongé la période d'observation de la Société DAVIMAR pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 23 mai 2017 et prorogé de 6 mois le délai de consultation des comités de créanciers.

Par un jugement en date 23 juin 2017 le Tribunal de Commerce de Paris a arrêté le plan de sauvegarde de la société DAVIMAR et a fixé la durée du plan à 9 ans.

Le montant du passif a été arrêté à 19,9 millions d'euros.

Une somme de 2,8 millions d'euros avait été consignée à la Caisse des dépôts et consignations, elle a été répartie au profit des créanciers dans le cadre du plan de sauvegarde.

Ainsi au 31 décembre 2017, le solde de la dette à apuré est de 15,9 millions d'euros. Une première échéance de 1,7 millions d'euros a été réglée en janvier 2018.

Evènements postérieurs à la clôture :

La direction de la société ayant pris la décision de fermer la filiale FK Fashion UK, les titres et l'ensemble des créances détenues sur cette société ont été dépréciés à 100 % au 31 décembre 2017. A ce titre la société a enregistré une charge exceptionnelle de 1.774 K€.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Autres informations :

Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 26.000€ HT.

Rémunération des dirigeants :

Pour des raisons de confidentialité, cette information n'est pas communiquée.

Transaction significatives avec des entreprises liées :

Néant.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	13 301 981,05		7 140,00		400 000,00	12 909 121,05
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 301 981,05		7 140,00		400 000,00	12 909 121,05
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement	4 992 109,68				118 852,00	4 873 257,68
	Instal technique, matériel outillage industriels	289 828,87		5 001,26			294 830,13
	Instal., agencement, aménagement divers	3 641 574,58		669 609,50		30 499,53	4 280 684,55
	Matériel de transport	108 032,25		24 810,68			132 842,93
	Matériel de bureau, mobilier	1 166 541,13		155 887,12		47 404,79	1 275 023,46
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	4 000,00		21 000,00	4 000,00		21 000,00
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 202 086,51		876 308,56	4 000,00	196 756,32	10 877 638,75
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	204 310,25					204 310,25
	Autres titres immobilisés	229 594,82		53 882,50			283 477,32
	Prêts et autres immobilisations financières	754 336,17		89 365,22			843 701,39
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 188 241,24		143 247,72			1 331 488,96
TOTAL		24 692 308,80		1 026 696,28	4 000,00	596 756,32	25 118 248,76

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017		
			Dotations	Diminutions			
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	157 790,43	9 350,55	1 461,48	165 679,50		
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	157 790,43	9 350,55	1 461,48	165 679,50		
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	2 492 058,72	520 763,86	80 233,29	2 932 589,29		
	Instal technique, matériel outillage industriels	161 381,86	44 232,42		205 614,28		
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	2 258 395,33	381 777,97	16 903,08	2 623 270,22		
	Matériel de transport	81 742,24	19 056,60		100 798,84		
	Matériel de bureau, mobilier	754 307,88	115 103,10	47 404,79	822 006,19		
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 747 886,03	1 080 933,95	144 541,16	6 684 278,82		
TOTAL		5 905 676,46	1 090 284,50	146 002,64	6 849 958,32		
Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

Début exercice

Augmentations

Diminutions

31/12/2017

PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	306 000,00	15 000,00	120 000,00	201 000,00
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour cbges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		306 000,00	15 000,00	120 000,00	201 000,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	150 000,00 45 000,00		150 000,00 45 000,00	
			22 124,00		22 124,00
	Sur stocks et en-cours	388 148,00	349 253,00	188 148,00	549 253,00
	Sur comptes clients	71 558,06	1 056 830,19	20 887,42	1 107 500,83
	Autres		926 242,27		926 242,27
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	654 706,06	2 354 449,46	404 035,42	2 605 120,10
TOTAL GENERAL		960 706,06	2 369 449,46	524 035,42	2 806 120,10
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			422 971,90	269 035,42	
			1 946 477,56	255 000,00	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	843 701,39		843 701,39
	Clients douteux ou litigieux	1 129 329,36	1 129 329,36	
	Autres créances clients	1 029 271,35	1 029 271,35	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	10 268,80	10 268,80	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	302 600,00	302 600,00	
	Taxes sur la valeur ajoutée	106 455,93	106 455,93	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 947 355,06	1 947 355,06	
	Débiteurs divers	66 074,30	66 074,30	
	Charges constatées d'avances	719 460,79	719 460,79	
	TOTAL DES CREANCES	6 154 516,98	5 310 815,59	843 701,39

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice

3 000,00

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	3 679,04	3 679,04		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	892 134,67	892 134,67		
	Personnel et comptes rattachés	319 335,08	319 335,08		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	550 396,77	550 396,77		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	495 677,69	495 677,69		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 230,00	2 230,00		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	17 172 951,84	1 809 404,22	6 968 236,00	8 395 311,62
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	19 436 405,09	4 072 857,47	6 968 236,00	8 395 311,62

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)

ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Observations

Achetés avec protection juridique
Eléments acquis du fonds de commerce
Fonds commerciaux réévalués
Fonds commerciaux reçus en apport

9 826 694,00

2 381 364,00

TOTAL**12 208 058,00**

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Charges à payer		942 224
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		336 232
<i>FOURN. FACT. NON PARVENUES</i>	336 232	
Dettes fiscales et sociales		605 993
<i>DETTES PROV./CONGES PAYES</i>	314 306	
<i>CHARG. SOC./CONGES A PAYER</i>	141 438	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	29 992	
<i>PROV FORMATION CONTINUE</i>	62 966	
<i>PROV TAXE APPRENTISSAGE</i>	32 736	
<i>PROV EFFORT CONSTRUCTION</i>	22 324	
<i>CHARGES A PAYER</i>	2 230	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			719 461
Loyers, assurances, divers		719 461	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			719 461

--

Produits et Charges exceptionnels au 31/12/2017

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Honoraires liés au plan de sauvegarde et autres	106 593	
Litige	23 569	
CSP versées à Pole Emploi	37 268	
Don	14 000	
Pertes sur créances	3 030	
Pénalités et amendes	11 029	
Charges diverses / Produits divers	21 363	23 535
Cession d'immobilisation (VNC / Prix cession)	467 542	266 000
Reprise dépréciation immob. cédées		195 000
Reprise provision pour risque		60 000
Annulation dette fournisseurs		180 430
Dépréciation titres de participation	22 124	
Dépréciation compte courant filiales	926 242	
Dépréciation créances filiales	998 111	
Totalisation	2 630 871	724 965

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social	198 800,00				198 800,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 782 136,00				7 782 136,00
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	19 880,00				19 880,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	4 058 344,34	3 698 799,20			7 757 143,54
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	3 698 799,20	(3 698 799,20)		(3 766 196,92)	(3 766 196,92)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	15 757 959,54			(3 766 196,92)	11 991 762,62

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 15 757 959,54

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 15 757 959,54

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (3 766 196,92)

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	17 705 137,56	2 645 291,11	20 350 428,67
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	75 496,86	27 068,40	102 565,26
TOTAL	17 780 634,42	2 672 359,51	20 452 993,93

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Résultat avant impôts

Impôts (1)

Résultat après impôts

RESULTAT COURANT

(1 860 290,24)

(1 860 290,24)

RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)

(1 905 906,68)

(1 905 906,68)

RESULTAT COMPTABLE

(3 766 196,92)

(3 766 196,92)

(1) après retraitements fiscaux

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/12/2017

ACCROISSEMENTS	Provisions réglementées	
	Autres	
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Autres	
	Participation des salariés	
	Contribution C3S	2 643,00
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	2 643,00

--

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES

Du capital social début exercice

1 988,00

100,0000

198 800,00

Emises pendant l'exercice

0,0000

Remboursées pendant l'exercice

0,0000

Du capital social fin d'exercice

1 988,00

100,0000

198 800,00

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/12/2017		Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
							Brute	Nette
A. Renseignements détaillés								
1. Filiales (Plus de 50 %)								
AK BELGIUM SPRL (comptes au 31.12.2017)				18 600,00	(640 170,79)	100,00	18 600,00	18 600,00
FK SUISSE SA (comptes au 31.12.2017 en Francs Suisse)				200 000,00	(330 971,62)	100,00	163 586,00	163 586,00
FK FASHION LTD UK (comptes au 31.01.2016 en £)				10 000,00	(371 235,00)	100,00	12 124,00	
B SHOP sarl (comptes au 31.12.2017)				10 000,00	(173 759,00)	100,00	10 000,00	
2. Participations (10 à 50 %)								

Les titres de participation et les créances détenues sur les sociétés BShop et FK Fashion UK ont été dépréciés à 100 % au 31 décembre 2017.

FIDUCIAIRE SAINT-MARTIN

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite auprès de la Compagnie Régionale de Paris

**111, boulevard de Sébastopol
75002 - PARIS**

Téléphone : 01.44.88.28.77

SOCIETE DAVIMAR

39 AVENUE VICTOR HUGO - 75016 PARIS



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

- Rapport sur les comptes annuels.
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

SOCIÉTÉ DAVIMAR

S. A. S. au capital de 198.800 euros
Siège Social : 39, avenue Victor-Hugo – 75016 PARIS.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS.**

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société DAVIMAR.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DAVIMAR, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note sur les immobilisations financières de l'annexe des comptes annuels concernant l'absence de dépréciation des titres et des créances rattachées des filiales Belge et Suisse et ce malgré des capitaux propres négatifs.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les méthodes et estimations retenues en matière de valorisation de stocks ;
- les estimations retenues pour l'appréciation du risque clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 19 juin 2018

S.A.R.L. FIDUCIAIRE SAINT-MARTIN

Le Commissaire aux Comptes

Monsieur Eric Korngold



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	701 063,06	165 679,50	535 383,56	536 132,63
	Fonds commercial (1)	12 208 057,99		12 208 057,99	12 458 057,99
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	4 873 257,68	2 932 589,29	1 940 668,39	2 500 050,96
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	294 830,13	205 614,28	89 215,85	128 447,01
	Autres immobilisations corporelles	5 688 550,94	3 546 075,25	2 142 475,69	1 776 702,51
	Immobilisations en cours	21 000,00		21 000,00	4 000,00
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	204 310,25	22 124,00	182 186,25	204 310,25
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	283 477,32		283 477,32	229 594,82
	Prêts				3 000,00
	Autres immobilisations financières	843 701,39		843 701,39	751 336,17
TOTAL (II)		25 118 248,76	6 872 082,32	18 246 166,44	18 591 632,34
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	6 886 156,00	549 253,00	6 336 903,00	6 754 539,00
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 017 547,88		1 017 547,88	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 158 600,71	1 107 500,83	1 051 099,88	2 605 122,52
	Autres créances	2 432 754,09	926 242,27	1 506 511,82	5 242 630,46
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	77 226,50		77 226,50	77 226,50
	DISPONIBILITES	2 674 251,40		2 674 251,40	4 559 033,84
	Charges constatées d'avance	719 460,79		719 460,79	576 804,95
	TOTAL (III)	15 965 997,37	2 582 996,10	13 383 001,27	19 815 357,27
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL (IV à VI)	41 084 246,13	9 455 078,42	31 629 167,71	38 406 989,61
				8 996 500,00	9 246 500,00
					3 000,00

(1) dont d'au bail
 (2) dont immo
 (3) dont



Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	198 800,00	198 800,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 782 136,00	7 782 136,00
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	19 880,00	19 880,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	7 757 143,54	4 058 344,34
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(3 766 196,92)	3 698 799,20
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	11 991 762,62	15 757 959,54
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	201 000,00	306 000,00
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	201 000,00	306 000,00
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 679,04	15 974 214,01
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	892 134,67	1 657 623,10
	Dettes fiscales et sociales	1 367 639,54	2 458 311,32
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	17 172 951,84	2 252 881,64
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	19 436 405,09	22 343 030,07
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	31 629 167,71	38 406 989,61
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(3 766 196,92)	3 698 799,20
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		4 072 857,47	22 343 030,07
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		3 679,04	5 367 286,68



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	17 705 137,56	2 645 291,11	20 350 428,67	22 680 132,23
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	75 496,86	27 068,40	102 565,26	83 973,66
	Montant net du chiffre d'affaires	17 780 634,42	2 672 359,51	20 452 993,93	22 764 105,89
	Production stockée			(256 531,00)	1 481 734,00
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			1 000,00	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			475 976,01	448 859,67
	Autres produits			126 657,51	29 687,04
	Total des produits d'exploitation (1)			20 800 096,45	24 724 386,60
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			5 737 615,83	8 229 483,43
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			1 010 414,92	1 310 265,47
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			7 047 862,93	7 159 925,69
	Impôts, taxes et versements assimilés			513 222,79	505 264,60
	Salaires et traitements			5 118 381,62	5 013 947,71
	Charges sociales du personnel			1 503 382,31	1 503 561,69
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 077 555,20	996 747,41
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			407 971,90	423 024,54
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			15 000,00	
	Autres charges			50 970,02	34 734,24
	Total des charges d'exploitation (2)			22 482 377,52	25 176 954,78
RESULTAT D'EXPLOITATION				(1 682 281,07)	(452 568,18)



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

RES ULTAT D'EXPLOITATION		(1 682 281,07)	(452 568,18)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	27,90	44,09
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	19 203,17	31 431,28
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	25 371,64	10 454,98
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		44 602,71	41 930,35
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	203 509,79	361 553,13
	Différences négatives de change	19 102,09	47 661,22
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		222 611,88	409 214,35
RES ULTAT FINANCIER		(178 009,17)	(367 284,00)
RES ULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 860 290,24)	(819 852,18)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	203 964,78	209 682,85
	Sur opérations en capital	266 000,00	8 390 000,00
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	255 000,00	68 972,00
	Total des produits exceptionnels	724 964,78	8 668 654,85
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	216 851,92	920 713,85
	Sur opérations en capital	454 812,68	2 548 732,62
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 959 206,86	310 000,00
	Total des charges exceptionnelles	2 630 871,46	3 779 446,47
RES ULTAT EXCEPTIONNEL		(1 905 906,68)	4 889 208,38
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			97 817,00 272 740,00
TOTAL DES PRODUITS		21 569 663,94	33 434 971,80
TOTAL DES CHARGES		25 335 860,86	29 736 172,60
RES ULTAT DE L'EXERCICE ★		(3 766 196,92)	3 698 799,20
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du Plan Comptable Général adopté par le règlement ANC 2016-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Le bilan de l'exercice présente un total de **31 629 168 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **21 569 664 euros** et un total **charges** de **25 335 861 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-3 766 197 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après :

Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce et les droits au bail qui figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ne sont pas amortis.

Les effets des avantages propres à l'exploitation des fonds de commerce n'étant pas limités dans le temps, ils font l'objet de tests de dépréciation annuels conformément au règlement ANC 2015-06 du 23.11.2015.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat hors frais accessoires).
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

- Agencements, aménagements des constructions : 10 ans
- Agencements, installations : 10 ans
- Matériel et outillage : 5 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel et Mobilier de bureau : 5 ans



Dans le cadre des nouvelles règles sur les immobilisations (CRC 2002-10 et CRC 2004-06) la société n'a pas identifié de composants significatifs. Concernant les durées d'amortissement, les durées appliquées reflètent la durée d'utilisation du bien et n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice.

Immobilisations Financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts et cautionnements à leur coût d'entrée au bilan.

Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs, de l'actif réestimé, de la quote-part des capitaux propres et d'autres méthodes, en tant que de besoin.

Compte tenu des mesures mises en place sur l'exercice et des documents prévisionnels, aucune dépréciation n'a été constatée sur les titres de participation des filiales AK Belgium et FK Suisse.

Les titres des sociétés BShop et FK Fashion UK ont été dépréciés à 100 %.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par le groupe et ses conseils au titre de litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers.

Méthode de valorisation des stocks :

La méthode de valorisation des stocks utilisée est celle du « premier entré, premier sorti ».

· Stock de Matières premières

La valeur retenue correspond au prix d'achat facturé par le fournisseur, converti au taux de change constaté et augmenté des frais d'approche s'il y a lieu.

· Stock Import

La méthode est la même que celle décrite ci-dessus.

· Stock de produits finis

Le prix de revient est constitué de la valeur des matières et fournitures consommées à laquelle on ajoute la valeur de la façon, le coût de création et les frais d'approche s'ils existent.

La méthode retenue pour la dépréciation des stocks est la suivante :

Les stocks sont regroupés par saison et la dépréciation est déterminée après prise en compte de l'ancienneté et de

l'écoulement réalisé lors des deux premiers mois de l'exercice suivant.

- Travaux en-cours

Les frais de recherche et de création des nouvelles collections sont constatées en charges. La part relative aux collections futures est comprise dans la valorisation des stocks de travaux en-cours à la clôture de l'exercice. Cette part est évaluée à douze mois d'activité des stylistes et modélistes de la société.

Poste clients - Dépréciation

Pour chaque client la société DAVIMAR tient à jour son encours garanti.

Ce dernier est composé de l'assurance crédit à laquelle s'ajoute la garantie bancaire obtenue.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque le solde du client dépassant l'échéance, est supérieur aux garanties et assurances constituées.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente les ventes de marchandises nettes de toutes remises ou autres rabais commerciaux. Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque la société transfère à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé un CICE de 284.047 € en diminution des charges de personnel.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'enveloppe qui sera perçue au titre du CICE 2017 ne sera pas utilisée pour financer un accroissement des dividendes ou de la rémunération des dirigeants. Il sera utilisé pour investir, innover, former, embaucher, prospecter de nouveaux marchés et reconstituer le fonds de roulement de l'entreprise.

Changement de méthodes

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques

Par jugement en date du 23 novembre 2015, le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de sauvegarde au bénéfice de la Société DAVIMAR et fixé une période d'observation de 4 mois.

Par jugement en date du 19 septembre 2016, le Tribunal de Commerce de Paris a renouvelé la période d'observation de la Société DAVIMAR pour une période supplémentaire de 2 mois soit jusqu'au 23 novembre 2016.

Par jugement en date du 21 novembre 2016, le Tribunal de Commerce de Paris a prolongé la période d'observation de la Société DAVIMAR pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 23 mai 2017 et prorogé de 6 mois le délai de consultation des comités de créanciers.

Par un jugement en date 23 juin 2017 le Tribunal de Commerce de Paris a arrêté le plan de sauvegarde de la société DAVIMAR et a fixé la durée du plan à 9 ans.

Le montant du passif a été arrêté à 19,9 millions d'euros.

Une somme de 2,8 millions d'euros avait été consignée à la Caisse des dépôts et consignations, elle a été répartie au profit des créanciers dans le cadre du plan de sauvegarde.

Ainsi au 31 décembre 2017, le solde de la dette à apurer est de 15,9 millions d'euros. Une première échéance de 1,7 millions d'euros a été réglée en janvier 2018.

Evènements postérieurs à la clôture :

La direction de la société ayant pris la décision de fermer la filiale FK Fashion UK, les titres et l'ensemble des créances détenues sur cette société ont été dépréciés à 100 % au 31 décembre 2017. A ce titre la société a enregistré une charge exceptionnelle de 1.774 K€.



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Autres informations :

Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 26.000€ HT.

Rémunération des dirigeants :

Pour des raisons de confidentialité, cette information n'est pas communiquée.

Transaction significatives avec des entreprises liées :

Néant.



ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à.p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	13 301 981,05		7 140,00		400 000,00	12 909 121,05
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 301 981,05		7 140,00		400 000,00	12 909 121,05
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	4 992 109,68				118 852,00	4 873 257,68
	Instal technique, matériel outillage industriels	289 828,87		5 001,26			294 830,13
	Instal., agencement, aménagement divers	3 641 574,58		669 609,50		30 499,53	4 280 684,55
	Matériel de transport	108 032,25		24 810,68			132 842,93
	Matériel de bureau, mobilier	1 166 541,13		155 887,12		47 404,79	1 275 023,46
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	4 000,00		21 000,00	4 000,00		21 000,00
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 202 086,51		876 308,56	4 000,00	196 756,32	10 877 638,75
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	204 310,25					204 310,25
	Autres titres immobilisés	229 594,82		53 882,50			283 477,32
	Prêts et autres immobilisations financières	754 336,17		89 365,22			843 701,39
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 188 241,24		143 247,72			1 331 488,96
A COMPAGNIE REGIONALE		24 692 308,80		1 026 696,28	4 000,00	596 756,32	25 118 248,76



ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	157 790,43	9 350,55	1 461,48	165 679,50
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	157 790,43	9 350,55	1 461,48	165 679,50
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	2 492 058,72	520 763,86	80 233,29	2 932 589,29
	Instal technique, matériel outillage industriels	161 381,86	44 232,42		205 614,28
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	2 258 395,33	381 777,97	16 903,08	2 623 270,22
	Matériel de transport	81 742,24	19 056,60		100 798,84
	Matériel de bureau, mobilier	754 307,88	115 103,10	47 404,79	822 006,19
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 747 886,03	1 080 933,95	144 541,16	6 684 278,82
TOTAL		5 905 676,46	1 090 284,50	146 002,64	6 849 958,32

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	306 000,00	15 000,00	120 000,00	201 000,00
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	306 000,00	15 000,00	120 000,00	201 000,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	150 000,00 45 000,00		150 000,00 45 000,00	
			22 124,00		22 124,00
	Sur stocks et en-cours	388 148,00	349 253,00	188 148,00	549 253,00
	Sur comptes clients	71 558,06	1 056 830,19	20 887,42	1 107 500,83
	Autres		926 242,27		926 242,27
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	654 706,06	2 354 449,46	404 035,42	2 605 120,10
TOTAL GENERAL		960 706,06	2 369 449,46	524 035,42	2 806 120,10

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	422 971,90 1 946 477,56	269 035,42 255 000,00
--	----------------------------	--------------------------

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé en application des règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.



ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	843 701,39		843 701,39
	Clients douteux ou litigieux	1 129 329,36	1 129 329,36	
	Autres créances clients	1 029 271,35	1 029 271,35	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	10 268,80	10 268,80	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	302 600,00	302 600,00	
	Taxes sur la valeur ajoutée	106 455,93	106 455,93	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 947 355,06	1 947 355,06	
	Débiteurs divers	66 074,30	66 074,30	
	Charges constatées d'avances	719 460,79	719 460,79	
TOTAL DES CREANCES		6 154 516,98	5 310 815,59	843 701,39
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice		3 000,00		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	3 679,04	3 679,04		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	892 134,67	892 134,67		
	Personnel et comptes rattachés	319 335,08	319 335,08		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	550 396,77	550 396,77		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	495 677,69	495 677,69		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 230,00	2 230,00		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	17 172 951,84	1 809 404,22	6 968 236,00	8 395 311,62
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		19 436 405,09	4 072 857,47	6 968 236,00	8 395 311,62

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
 (2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)



ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Observations

Achetés avec protection juridique
Eléments acquis du fonds de commerce
Fonds commerciaux réévalués
Fonds commerciaux reçus en apport

9 826 694,00

2 381 364,00

TOTAL

12 208 058,00



ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Charges à payer		942 224
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		336 232
<i>FOURN. FACT. NON PARVENUES</i>	<i>336 232</i>	
Dettes fiscales et sociales		605 993
<i>DETTE PROV./CONGES PAYES</i>	<i>314 306</i>	
<i>CHARG. SOC./CONGES A PAYER</i>	<i>141 438</i>	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	<i>29 992</i>	
<i>PROV FORMATION CONTINUE</i>	<i>62 966</i>	
<i>PROV TAXE APPRENTISSAGE</i>	<i>32 736</i>	
<i>PROV EFFORT CONSTRUCTION</i>	<i>22 324</i>	
<i>CHARGES A PAYER</i>	<i>2 230</i>	



ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				719 461
Loyers, assurances, divers			719 461	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				719 461



Produits et Charges exceptionnels au 31/12/2017

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Honoraires liés au plan de sauvegarde et autres	106 593	
Litige	23 569	
CSP versées à Pole Emploi	37 268	
Don	14 000	
Pertes sur créances	3 030	
Pénalités et amendes	11 029	
Charges diverses / Produits divers	21 363	23 535
Cession d'immobilisation (VNC / Prix cession)	467 542	266 000
Reprise dépréciation immob. cédées		195 000
Reprise provision pour risque		60 000
Annulation dette fournisseurs		180 430
Dépréciation titres de participation	22 124	
Dépréciation compte courant filiales	926 242	
Dépréciation créances filiales	998 111	
Totalisation	2 630 871	724 965



Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social	198 800,00				198 800,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 782 136,00				7 782 136,00
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	19 880,00				19 880,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	4 058 344,34	3 698 799,20			7 757 143,54
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	3 698 799,20	(3 698 799,20)		(3 766 196,92)	(3 766 196,92)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	15 757 959,54			(3 766 196,92)	11 991 762,62

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 15 757 959,54

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 15 757 959,54

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (3 766 196,92)



ANNEXE - Élément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	17 705 137,56	2 645 291,11	20 350 428,67
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	75 496,86	27 068,40	102 565,26
TOTAL	17 780 634,42	2 672 359,51	20 452 993,93



ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/12/2017	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		(1 860 290,24)		(1 860 290,24)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(1 905 906,68)		(1 905 906,68)
RESULTAT COMPTABLE		(3 766 196,92)		(3 766 196,92)

(1) après retraitements fiscaux.



Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/12/2017

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Autres	
	Participation des salariés	
	Contribution C3S	2 643,00
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		2 643,00



ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 988,00	100,0000	198 800,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		1 988,00	100,0000	198 800,00



ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Etat exprimé en euros		31/12/2017		Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
							Brute	Nette
A. Renseignements détaillés								
1. Filiales (Plus de 50 %)								
AK BELGIUM SPRL (comptes au 31.12.2017)				18 600,00	(640 170,79)	100,00	18 600,00	18 600,00
FK SUISSE SA (comptes au 31.12.2017 en Francs Suisse)				200 000,00	(330 971,62)	100,00	163 586,00	163 586,00
FK FASHION LTD UK (comptes au 31.01.2016 en £)				10 000,00	(371 235,00)	100,00	12 124,00	
B SHOP sarl (comptes au 31.12.2017)				10 000,00	(173 759,00)	100,00	10 000,00	
2. Participations (10 à 50 %)								
1. Filiales (Plus de 50 %)								
AK BELGIUM SPRL (comptes au 31.12.2017)				496 827,00		181 499,17	(68 483,29)	
FK SUISSE SA (comptes au 31.12.2017 en Francs Suisse)				201 351,00		353 117,92	(178 805,73)	
FK FASHION LTD UK (comptes au 31.01.2016 en £)				764 177,00		536 428,00	(234 461,00)	
B SHOP sarl (comptes au 31.12.2017)				162 065,00			(180 823,00)	
2. Participations (10 à 50 %)								
								</

Les titres de participation et les créances détenues sur les sociétés BShop et FK Fashion UK ont été dépréciés à 100 % au 31 décembre 2017.